

Concours « Raclette Party Entremont »

Généralités

1. Les présentes conditions sont applicables au concours Raclette Party Entremont d'Entremont Benelux SA, dont le siège social est établi à Rue Colonel Bourg 105, 1030 Schaerbeek - BE 0424.939.182 (ci-après "Entremont"). La Société Entremont organise un concours intitulé « Raclette Party » qui se déroule du 21 octobre 2020 au 19 novembre 2020 inclus en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg (ci-après « le Concours »). Les conditions du Concours peuvent être obtenues auprès du service consommateurs d'Entremont Belgique et également être consultées sur <https://www.entremont.be>
2. Entremont se réserve le droit de mettre un terme au Concours ou d'en modifier les règles, conditions, dispositions ou informations à sa discrétion et sans notification préalable, sans pouvoir être tenue de quelque manière que ce soit à verser des dédommagements aux Participants. Toute modification ou adaptation des conditions du Concours et tout arrêt ou modification du Concours seront communiqués par Entremont sur le Site du Concours.
3. Entremont peut suspendre ou annuler une participation en cas de constatation d'un comportement suspect. Par 'comportement suspect' nous entendons (énumération non-limitative) : une tentative de détournement du présent règlement, une multiplication de comptes, un rythme de gains inhabituel, la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant/profil enregistré, une tentative de forcer les serveurs, etc.

Participation

4. La première participation au Concours est libre d'accès. La deuxième participation au Concours (ainsi que les suivantes) nécessite l'achat d'un produit porteur de l'offre dans la gamme Entremont de fromages à raclette et fondue (Entremont Ma Raclette 400G, Ma Raclette 250G, Raclette sans croûte 350G, Raclette Saveur d'Antan 350G, Raclette Saveur d'Antan 700G, Raclette Plateau Plaisir 600G, Plateau Raclette 3 Saveurs 600G, Raclette Plateau 3 poivres 250G, Raclette Fumée 250GR, Fondue Savoyarde 400G) afin d'obtenir un code unique qui permettra l'accès au Concours. Cette distinction sera faite sur base de l'adresse email entrée pour accéder au concours.
Si une adresse email est utilisée plus d'une fois, l'accès au jeu requiert un code.
5. Les collaborateurs d'Entremont et les autres personnes directement impliquées dans l'organisation du Concours ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit ne peuvent entrer en ligne de compte pour un gain.
6. Ce Concours se déroule uniquement sur le territoire belge et luxembourgeois. Ce Concours est ouvert à toute personne physique vivant en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg et disposant d'une résidence ou d'un domicile fixe où elle est inscrite comme résidente.
7. En participant au Concours, les Participants déclarent être d'accord avec l'application des conditions du Concours telles que décrites dans le présent règlement.
8. Entremont fixe comme condition aux mineurs de moins de 18 ans de disposer de l'accord d'un parent/représentant légal pour participer au Concours. En cas de gain remporté par une personne de moins de 18 ans, le(s) parent(s)/représentant(s) légal(aux) du vainqueur doit(vent) signer un formulaire dans lequel il(s) déclare(nt) marquer son(leur) accord pour la réception du gain par le vainqueur. La non-réception d'un formulaire signé aura pour conséquence que le gain ne pourra pas être remis.
9. Toute inscription ou participation, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexacts ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain. Entremont se réserve alors le droit de remettre en jeu le gain qui lui aurait été indûment attribué.

10. Le Concours est annoncé sur les supports suivants : réseaux sociaux (Facebook), site web www.entremont.be, sticker sur produits Entremont, wobblers en magasins, sites web définis par la société Gammed pour la campagne Programmatic ...

Concours

11. Le Concours courra du 21 octobre 2020 au 19 novembre 2020 inclus. La participation ne sera plus possible après cette date.
12. Pour participer à ce Concours les Participants doivent procéder de la manière suivante :
- Pour la première participation :
 1. Se rendre sur le site www.entremont.be et cliquer sur le banner « Concours Entremont Raclette party » qui mène vers le site www.racletteparty.be
 2. Sur le site www.racletteparty.be, cliquer sur « Je joue pour la première fois »
 3. Remplir le formulaire avec nom, prénom, adresse email, adresse postale, date de naissance
 4. Accepter les conditions de participation et le règlement,
 5. Jouer à la roue de la fortune (faire tourner la roue),
 6. Découvrir si le résultat est gagnant et, si oui, quel est le gain.

NB : si la personne clique sur « Je joue pour la première fois » alors que le système reconnaît son adresse email, elle est redirigée vers la participation avec code.
 - Pour la deuxième participation et les suivantes :
 1. Acheter un produit Entremont porteur de l'offre dans la gamme Entremont de fromages à raclette et fondue,
 2. Se rendre sur le site www.entremont.be et cliquer sur le banner « Concours Entremont Raclette party » qui mène vers le site www.racletteparty.be
 3. Sur le site www.racletteparty.be, cliquer sur « Je joue à nouveau, avec un code unique »
 4. Remplir le formulaire avec nom, prénom, adresse email, adresse postale, date de naissance, magasin dans lequel a été acheté le produit Entremont muni du code,
 5. Accepter les conditions de participation et le règlement,
 6. Entrer son code pour participer au Concours,
 7. Jouer à la roue de la fortune (faire tourner la roue),
 8. Découvrir si il est gagnant et, si oui, quel est le gain.
13. Les participants découvrent directement après avoir tourné la roue de la fortune si ils ont gagné et quel est leur gain. 3000 gains différents seront attribués aléatoirement durant toute la période du Concours. Certaines participations seront perdantes étant donné que le nombre de gains est défini et limité.
14. Les vainqueurs reçoivent un email à l'adresse indiquée lors de leur inscription directement après leur participation et sont invités à confirmer le nom et l'adresse postale indiqués dans le formulaire de participation.
15. Les gains sont attribués par le mécanisme des instants gagnants, instants prédéterminés de façon aléatoire avant le début du Concours. Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Concours) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant gagnant. Seules les dates, heures, minutes et secondes du serveur du Concours feront foi.

16. Les gains (sauf bons de réduction) seront envoyés par la poste à l'adresse postale indiquée par les Participants, au plus tard le 13.12.2020.
17. Si le gain est un bon de réduction, celui-ci est envoyé sous forme de pdf par email à l'adresse indiquée lors de la participation au concours.
18. Chaque Participant peut jouer autant de fois qu'il le souhaite grâce aux codes uniques qu'il trouve sur les produits Entremont porteurs de l'offre. Chaque participant peut donc remporter plusieurs gains.

Gain

19. Le présent Concours attribuera les gains suivants :

Ce concours est doté de 3000 gains divers :

- 1 weekend en Ardennes via Ardennes Etapes (www.ardennes-etape.be), d'une valeur de 800 € (budget uniquement dédié au loyer du logement). Valeur à déduire du prix loyer hors charges et caution. Valable pour une réservation faite avant le 31/08/2021 pour un séjour avant le 31/12/2022.
- 30 appareils à Raclette de la marque TEFAL RE320812 pour 8 personnes, Le fromage à raclette Entremont sous forme de bons gratuits pour 6 à 8 personnes : 1 bon gratuit Plateau Plaisir ou Plateau 3 Raclettes 600gr / 2 bons gratuits Saveur d'Antan 350gr/ 1 bon gratuit Raclette sans croustille 350gr/1 bon raclette Raclette Fumée ou Poivre 250g (valeur unitaire commerciale approximative de 105€ TT)
- 500 packs Entremont Raclette Saveur d'Antan 350gr : valeur approximative = 6€
- 400 bonnets Entremont : valeur approximative = 15€/pièce
- 200 shopping bags Let's Raclette & Party : valeur approximative = 1,50€/pièce
- 200 tote bags Entremont : valeur approximative = 8 €
- 1669 bons de réduction d'une valeur de 2€ soumis à la réglementation indiquée sur ceux-ci

20. Les gains ne pourront pas être échangés ni convertis en espèces ou en nature.

21. En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, Entremont se réserve le droit de remplacer le gain gagné par un gain de nature et/ou de valeur équivalente.

22. En cas de tentative de fraude ou de tricherie, Entremont a la possibilité de remettre en jeu le gain qui aurait été attribué en vertu de ce Concours. Le gagnant ne pourra alors plus revendiquer quelconque droit à un gain de quelque sorte et de quelque nature que ce soit.

23. La hauteur des montants fixés préalablement par Entremont pour les gains attribués dans ce Concours dépendra du montant réel qui est nécessaire afin de produire le gain à gagner. Aucune compensation ne sera accordée envers le Participant s'il s'avère que la valeur réelle finale du gain est inférieure au montant initialement communiqué.

24. Aucune correspondance ne sera échangée sur les résultats. Le gagnant ne pourra demander son échange contre d'autres biens ou services.

25. Le gain est nominatif, non commercialisable et ne peut pas être attribué ou cédé à un ou des tiers.

Protection de la vie privée

26. Les Participants ont l'obligation de fournir des informations correctes, précises et complètes. Entremont pourra demander aux Participants de fournir la preuve de leur identité, l'éventuel accord d'un tiers (par ex. parents) et une preuve valable d'inscription à l'adresse indiquée par leurs soins. Les Participants qui communiqueront des données incorrectes ne seront pas pris en compte pour l'attribution des gains.

27. Les données personnelles sont destinées à Entremont pour la gestion du Concours.

Les données personnelles sont destinées à la Société Organisatrice pour la gestion du Jeu, notamment pour permettre la prise en compte de la participation, la détermination du/des gagnant(s), l'attribution et acheminement de la/des dotation(s) ou encore le remboursement des frais de participation.

Les données personnelles collectées sont susceptibles d'être transférées aux prestataires techniques de la Société organisatrice et/ou prestataires assurant l'envoi de la/des dotation(s).

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« loi Informatique et Libertés »), les participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ces données, en adressant leur demande écrite et en joignant un justificatif d'identité, par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, à Mr Brauns Vincent, responsable du traitement, à l'adresse suivante :

SA Entremont Benelux, Rue Colonel Bourg 105, 1030 Schaerbeek

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation et dotation.

La Société Organisatrice pourra utiliser les données personnelles à des fins de prospection commerciale, si le participant l'y a expressément autorisé lors de son inscription, en cochant la case prévue à cet effet.

A l'issue du Jeu, les participants ayant souhaité recevoir des informations promotionnelles de la part de la Société Organisatrice, pourront exercer, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée précitée, leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ces données, en adressant leur demande écrite et en joignant un justificatif d'identité, par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception à M. Brauns Vincent, responsable du traitement, à l'adresse suivante :

SA Entremont Benelux, Rue Colonel Bourg 105, 1030 Schaerbeek

La Société Organisatrice supprimera les données personnelles collectées pour la gestion du jeu à l'issue de ce dernier. En cas d'acceptation par le participant de prospection commerciale par la Société Organisatrice, celle-ci conservera et traitera les données à cette fin puis procédera à leur suppression à l'issue d'un délai de 3 ans maximum en l'absence de réponse à toute sollicitation.

Le cas échéant, les données personnelles collectées sont susceptibles d'être conservées plus longtemps au titre d'obligations légales spécifiques ou en cas de contentieux.

Responsabilité

28. Entremont et les sociétés qui y sont liées ne pourront pas être tenues responsables des dommages découlant de l'accès au site, de l'utilisation de ce dernier et de la confiance aux informations reprises sur le Site du concours ou tout site s'y rapportant, à moins que ces dommages ne soient dus à une faute grave ou intentionnelle d'Entremont.

29. Entremont ne pourra pas être tenue responsable, que ce soit au regard de la loi ou d'une convention, des éventuels dommages indirects du Concours. Entremont décline toute responsabilité si, en cas de force majeure, d'évènements indépendants de sa volonté en matière d'accidents, de retard de livraison, de dommages ou de frais supplémentaires de quelque nature que ce soit, découlant du Concours, d'une promotion ou de l'octroi ou de la réception du gain. Entremont ne pourra pas être tenue responsable des dommages

découlant d'erreurs sur les documents imprimés. Les documents seront donc sous réserve de modifications et fautes de frappe et d'impression. Entremont ne pourra pas davantage être tenue responsable d'un quelconque manquement technique et/ou retard dans la réception des envois. Entremont ne saurait encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée pour ces raisons à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, les participants en seront dument informés.

30. Entremont rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des participants à ce réseaux via son site internet. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Dispositions finales

31. Tous les droits de copyright et autres droits de propriété intellectuelle dans tout texte, illustration et autre document sur le Site du Concours sont la propriété d'Entremont. Rien du contenu de ce Concours ne peut être reproduit ou publié sans l'autorisation explicite d'Entremont.
32. Le droit applicable au présent Concours est le droit belge. Les éventuels litiges découlant des conditions du Concours ou de la participation au Concours seront soumis exclusivement au juge compétent à Bruxelles.
33. Pour tout complément d'information, une éventuelle réclamation concernant le Concours ou des questions sur le traitement des données personnelles, veuillez prendre contact avec le service consommateurs d'Entremont :
 - par courrier à : Service consommateurs, Rue Colonel Bourg 105, 1030 Bruxelles, Belgique
 - par e-mail : infoconso@entremont.com

Le service consommateurs traitera directement vos questions et réclamations ou les transmettra, si nécessaire, au département Entremont compétent. Selon la nature de votre question/plainte et la manière dont vous aurez pris contact avec le service consommateurs, une réponse vous sera donnée par écrit (ou par e-mail). Vous recevrez une réaction au plus tard dans les 4 semaines.

Rédigé le 07/09/2020